

Activité 3 : Je comprends

a. Écoutez l'extrait sonore du discours de Robert Badinter prononcé en 1981 devant les députés de l'Assemblée nationale et complétez le paragraphe.

Demain, grâce à vous, la _____ française ne sera plus une _____.

Demain grâce à vous, il n'y aura plus pour notre _____, des _____ furtives, à l'aube, sous le dais noir, dans les _____ françaises.

Demain, les _____ de notre justice seront tournées.

Demain c'est _____ ! _____ français, de tout mon cœur, _____.

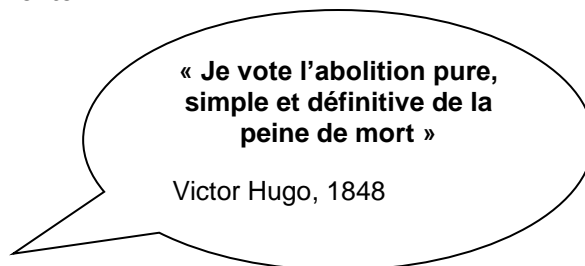
b. La forme du discours

Pourquoi le mot « demain » est-il répété ? Qu'apporte l'utilisation du futur simple ?

Que signifie pour vous « Demain, c'est l'abolition » ?

Comment comprenez-vous la dernière phrase ? À qui s'adresse Robert Badinter ?

Activité 4 : J'argumente



En fonction du groupe qui vous a été assigné, recherchez des arguments en faveur ou contre l'application de la peine de mort.

Débattez !

N'oubliez pas de :

- montrez votre accord ou votre désaccord avec ce qui a été dit.
- prenez en compte les propos des autres intervenants.
- donnez des exemples pour illustrer vos idées...

Activités corrigées

Activité 1

abolie (13)	moratoire	appliquée
L'Afrique du Sud Le Cambodge La Côte d'Ivoire La Géorgie Le Luxembourg Le Mozambique La Nouvelle-Zélande L'Ouzbékistan Le Rwanda La Suède La Turquie Le Venezuela	L'Algérie La Corée du Sud Le Kenya La Russie La Tunisie	L'Afghanistan L'Arabie saoudite La Chine La Corée du Nord Les États-Unis L'Indonésie Le Japon Singapour La Thaïlande

Activité 2

Robert Badinter est né le 30 mars 1928 à Paris, dans une famille juive. Son père a été persécuté par les nazis et déporté et sa mère ne savait ni lire, ni écrire. Il a fait des études de droits à la Sorbonne pour devenir avocat. Il a aussi enseigné le droit à l'université. Pour cela, il est considéré comme un exemple d'ascension sociale.

En 1977, il est l'avocat d'un assassin d'enfant, Patrick Henry. Il parvient à lui éviter l'exécution capitale.

En 1981, il devient ministre de la Justice et garde des sceaux sous la présidence de François Mitterrand. Le 17 septembre 1981, il prononce un discours devant les députés de l'Assemblée nationale pour voter l'abolition de la peine de mort. La loi, validée par une majorité de députés et sénateurs, entre en vigueur.

La loi s'inscrit dans la constitution française en 2007.

Activité 3

a)

Demain, grâce à vous, la **justice** française ne sera plus une **justice qui tue**.

Demain grâce à vous, il n'y aura plus pour notre **honte commune**, des **exécutions** furtives, à l'aube, sous le dais noir, dans les **prisons** françaises.

Demain, les **pages sanglantes** de notre justice seront tournées.

Demain c'est **l'abolition** ! **Législateurs** français, de tout mon cœur, je vous remercie.

b)

L'extrait est construit autour de la répétition anaphorique de « demain ». C'est un procédé courant dans les discours, les chants, les poèmes. Il peut montrer une volonté de convaincre, l'urgence d'un appel ou une incantation. On peut citer « *J'accuse* » de Zola, « *I have a dream* » de Martin Luther King.

L'utilisation du futur simple montre qu'il s'agit de quelque chose d'inéluctable, qui va arriver, mais aussi qu'il s'agit d'une loi qui va vers le progrès, l'avenir.

« *Demain, c'est l'abolition* » est une phrase simple, minimaliste, mais d'une très grande portée. Le présent peut marquer la certitude que ça va arriver.

Robert Badinter s'adresse aux députés comme il s'adresserait aux jurés d'une cour d'Assises. Il les interpelle et les remercie.